

DEL-2024-05

**Extrait du registre
des délibérations du
Conseil d'administration**

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 MARS 2024

Secrétaire de séance :
Baran CELIK

**Nombre de membres du
Conseil
d'administration : 17**

Présents : 11,
Pouvoirs : 5
Votants : 16
Ne prend pas part : 0

La Présidente

LEMARDELEY Marie-Christine

Les administrateurs

KOMITES Pénélope
AKKARI Maya
BROSSEL Colombe
COBLENCÉ Emmanuel
SIMONDON Paul
CONNAULT François
BIRABEN Anne
MESSAS Emmanuel
RENNER Marc
MARINETTI Angela
LECOQ Jean-Pierre
BONNEAU Stéphanie
LERMINIAUX Christian
LANNIBOIS-DREAN Hélène
GILAT Sylvain
CELIK Baran

L'an deux mille vingt-quatre, le 28 mars à 14 heures, les membres du Conseil d'administration, dûment convoqués le 14 mars 2024, se sont réunis à l'amphithéâtre de l'Institut Pierre-Gilles de Gennes sous la Présidence de Madame Marie-Christine LEMARDELEY.

Objet : REVALORISATION DES TARIFS DE LA PLATEFORME TECHNOLOGIQUE DE L'INSTITUT PIERRE-GILLES DE GENNES (IPGG)

Le Conseil d'administration de l'ESPCI Paris - PSL,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu la délibération du Conseil de Paris en date des 11 et 12 juillet 2005 instituant une Régie disposant de l'autonomie financière et de la personnalité morale et lui transférant la gestion de l'Ecole Supérieure de Physique et de Chimie Industrielles (ESPCI) ;

Vu la délibération n°2019-ESPCI-14 du Conseil d'administration de l'ESPCI Paris du 28 juin 2019 relative à la tarification de la plateforme technologique de l'Institut Pierre-Gilles de Gennes (IPGG) ;

Vu la délibération n°2019-ESPCI-5 du Conseil d'administration de l'ESPCI Paris du 6 décembre 2019 relative à la tarification de la plateforme technologique de l'Institut Pierre-Gilles de Gennes (IPGG) ;

Vu la délibération n°2020-ESPCI-6 du Conseil d'administration de l'ESPCI Paris du 12 juin 2020 relative à la tarification complémentaire de la plateforme technologique de l'Institut Pierre-Gilles de Gennes (IPGG) ;

Vu la délibération n°2020-ESPCI-2 du Conseil d'administration de l'ESPCI Paris du 14 décembre 2020 relative à la tarification pour une utilisation externe (industriels et start-up) du microscope électronique à balayage (MEB Quattro) ;

Vu la délibération n°2021-ESPCI-13 du Conseil d'administration de l'ESPCI Paris du 18 juin 2021 relative à la tarification interne et à la revalorisation d'une partie de la tarification externe de la plateforme technologique de l'Institut Pierre-Gilles de Gennes (IPGG) ;

Vu la délibération n°2021-ESPCI-8 du Conseil d'administration du 19 octobre 2021 relative à la tarification pour une utilisation externe du microscope électronique à balayage (MEB) MAGELLAN ;

Vu la délibération n°2022-ESPCI-03 du Conseil d'administration du 03 octobre 2022 relative à la revalorisation des tarifs de la plateforme technologique de l'Institut Pierre-Gilles de Gennes (IPGG) ;

Considérant la nécessité de simplifier la lecture de la grille tarifaire de la plateforme IPGG, de mettre à jour les tarifs et de déterminer une formule de révision de ces tarifs ;

Où le rapporteur en son exposé,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE

Article 1 : Le catalogue des tarifs est modifié comme présenté en annexe 1 à la présente délibération.

Article 2 : Les indices de base de la formule de révision des tarifs de la plateforme technologique de l'IPGG sont ceux disponibles au 1er janvier 2024. Soit 118.80 € pour l'identifiant 010534759, 107.90 € pour l'identifiant 010761999. Quant à l'identifiant 001768716, son évolution est annuelle et n'est pas corrélée à une valeur de base.

Article 3 : La présente délibération sera transmise à la Préfecture de Paris, publiée sur le site internet de l'école et mise disposition du public sur un registre papier.

Article 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale compétente et/ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Le secrétaire de séance



Baran CELIK

La Présidente



Marie - Christine LEMARDELEY